



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## cantines scolaires

Question écrite n° 10159

### Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 2555 du 1er septembre 1997 demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui préciser l'état actuel de diffusion, par les soins de son ministère, de directives reprenant les orientations du comité scientifique de l'alimentation humaine de Bruxelles et comportant plusieurs propositions quant à la restauration en milieu scolaire (JO, AN, 20 octobre 1997).

### Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est conscient du rôle fondamental que joue la nutrition en tant que facteur de santé et de bien-être, notamment dans l'enfance et l'adolescence. Les besoins nutritionnels doivent, en effet, être satisfaits pour permettre aux élèves une croissance harmonieuse et équilibrée. Le ministère se préoccupe donc de la qualité et de l'équilibre alimentaire des repas proposés aux élèves dans le cadre de la restauration scolaire. Des instructions sont données régulièrement aux personnels directement concernés des établissements (intendants, cuisiniers, personnes chargées des achats alimentaires), afin qu'ils veillent particulièrement au contrôle de la qualité et de la quantité des aliments destinés à l'élaboration des repas servis dans les cantines. Des études récentes montrent que les habitudes alimentaires des élèves sont loin d'être toujours adaptées à leurs besoins physiologiques et traduisent pour un nombre non négligeable d'entre eux un déséquilibre dans leur mode de consommation (excès de liquides, insuffisances de calcium et de fer). Par ailleurs, l'analyse des repas fournis en restauration scolaire souligne de manière générale leur trop grande richesse en protéines et leur insuffisance en calcium. Une recomposition des repas semblerait donc nécessaire, pour donner aux élèves une alimentation plus équilibrée. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie poursuit une large réflexion sur les différents aspects de la restauration scolaire, visant à réactualiser les textes antérieurs sur la base des orientations définies par le comité scientifique de l'alimentation humaine de Bruxelles. Parmi les perspectives et propositions étudiées, la création d'une commission de la restauration scolaire dans chaque établissement, réunissant l'ensemble des partenaires concernés, pourrait être envisagée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10159

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 16 février 1998, page 785

**Réponse publiée le :** 13 juillet 1998, page 3908